

PROCES-VERBAL
Comité Directeur
Samedi 27 Juin 2020

SAISON 2019/2020

PRESENTS	BAILLY Jean-Pierre – BALAT Gaël – COCAUD Armel – COLENO David - DUPONT Jean-Michel -- FOURNIER Bernard – GUYON Christophe – LEROUX Maxime – LEVALLOIS Aline – MICHON Bernard – MORINIERE Fabien – SALMON Julien - SORIN Nicolas – TESSIER Michel – TRIBOTE PAUGAM Françoise
INVITES PRESENTS	ALLARDI Christophe – BALIELLO Pierre-Laurent - BARBAUD Pascal – LIGONNIERE Antoine – MOULLEC Thierry - PHILIPPE Jacques – GRATTON Pauline
EXCUSES	CONCILLE Christophe – CORVAISIER Jocelin – DENIS Luc – DESCLOSAYES Françoise – DURET Bernard – FAUCHARD Agnès - FIEVET Benoit – LAIRET Alain – MECKES Charles (invité) – NICOLAS Philippe (invité) - OLIVIER Yannick – PASCO Sandrine – SIMONNET Damien (invité) - SOLON Gérard – SUPIOT Yannick (invité)
ABSENTS	BOUCHE Arthur – DELAUNAY Lucien – SERRAND Thomas

1 – Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 30 Avril et du 11 Mai 2020

Les procès-verbaux n'ayant fait l'objet d'aucune remarque particulière, ils sont adoptés.

2 – Informations du Président

En préambule, le Président remercie le Comité de Loire-Atlantique pour son accueil ce matin, notre salle ne permettait pas le déroulement d'un Comité Directeur en respectant les mesures de distanciation en vigueur.

Jean Michel DUPONT informe les élus du décès de Serge Lejeune, du club de SCM Le Mans et de Daniel Guichard du club de Carquefou. Au nom de la Ligue, il adresse ses plus sincères condoléances.

Puis, il fait part des éléments suivants :

- Félicitations à Aline LEVALLOIS pour son élection au C.R.O.S des Pays de la Loire
- Il rappelle que la Ligue n'a jamais arrêté de fonctionner. Il remercie l'ensemble du personnel qui a su s'adapter afin d'assurer la continuité de l'activité.
- Il a participé à une réunion des Présidents de Ligue au Conseil Régional. Ce dernier va soutenir tous les clubs de notre région, le dispositif sera connu prochainement.



- Une réunion des Présidents, Secrétaires Généraux et Trésoriers de notre Ligue a eu lieu à Angers. Lors de cette réunion, un point a été fait sur les ressources humaines de nos instances, sur la mise en place des brevets fédéraux, sur la communication et sur le calendrier 2020/2021.
- Jean Michel DUPONT a participé à l'Assemblée Générale du Comité de Sarthe, une nouvelle équipe a été mise en place.
- La reprise de l'activité basket commence doucement, une note fédérale est arrivée le 26 juin, précisant une partie du protocole de reprise.
- Open de France : Celui-ci est maintenu du 28 juillet au 02 août 2020 à Nantes. Un Open Plus et des animations seront organisés en parallèle.

3 – Informations du Secrétaire Général

Maxime LEROUX rappelle que l'Assemblée Générale se déroulera le 12 septembre 2020 à Grez Neuville. Les candidatures pour les différentes élections sont possibles jusqu'au 13 août 2020.

Un Comité Directeur sera convoqué le 15 juillet 2020. Il rappelle donc qu'il est impératif pour les élus, de renouveler rapidement leur licence.

Un travail sur la communication a été effectué par Justine GOUDOUNECHE et présenté à Jean Michel DUPONT et Maxime LEROUX. Une des propositions d'amélioration est la modernisation du logo.

Plusieurs logos sont présentés en séance et un tour de table est effectué pour connaître l'avis de chacun.

Il en ressort qu'une modernisation de notre logo plutôt qu'une profonde refonte est souhaitée, et que le ballon présent sur le logo, doit permettre de reconnaître notre Ligue, sans avoir de texte.

Pour conclure, le calendrier de la saison 2020/2021 est présenté. Jean Michel DUPONT indique que la date de reprise a été discutée avec les Présidents de Comité et que notre Assemblée Générale aura lieu le 03 Juillet 2021 en Vendée.

Jean Michel DUPONT signale qu'un séminaire avec les élus de la Ligue et des Comités est prévu le 24 octobre 2020.

4 – Approbation des règlements sportifs 2020/2021

Maxime LEROUX rappelle que les règlements ont été adressés en amont aux élus du Comité Directeur. Une réécriture de certains articles a été effectuée pour s'harmoniser avec les règlements fédéraux.

Jean Pierre BAILLY fait une présentation des modifications significatives :



REGLEMENT SPORTIF REGIONAL 2020-2021



Mise en conformité avec les règlements fédéraux

ART 3 – CONDITIONS D'ENGAGEMENT DES GROUPEMENTS SPORTIFS ET CTC

5. Les groupements sportifs, CTC ou union évoluant en Pré-National Masculin devront obligatoirement présenter une autre équipe senior **masculine** de niveau inférieur et deux équipes **masculines** de jeunes de catégories différentes (U20M U17M, U15M U13M ou U11) participant au championnat dans lequel elles sont engagées ou une équipe jeune et une école française de mini-basket labellisée et dont le renouvellement de label couvre la saison en cours.

Idem pour la Pré-Nationale Féminine (alinéa 6)

REGLEMENT SPORTIF REGIONAL 2020-2021



Reformulation

ART 25 – FORFAIT GENERAL

1-a) Championnat qualificatif au championnat de France :

Une équipe ayant perdu deux rencontres par forfait **ou deux rencontres par pénalité ou une rencontre par forfait et une rencontre par pénalité** dans cette compétition est déclarée automatiquement forfait général. Elle sera rétrogradée de deux divisions ce qui pourrait entraîner la rétrogradation **des équipes inférieures**.

1-b) Autres divisions :

Une équipe ayant perdu **trois rencontres par forfait ou trois rencontres par pénalité ou une rencontre par forfait et deux rencontres par pénalité ou deux rencontres par forfait et une par pénalité** est déclarée automatiquement forfait général. Elle sera rétrogradée de deux divisions ce qui pourrait entraîner la rétrogradation **des équipes inférieures**

REGLEMENT SPORTIF REGIONAL 2020-2021



Ré-écriture

ART 34 – DELEGUE DE CLUB

Le club recevant doit mettre à la disposition des officiels un dirigeant assurant la fonction de délégué de club.

Ses fonctions sont :

- être présent au moins 1h avant l'heure officielle de la rencontre pour accueillir les officiels ;
 - contrôler les normes de sécurité ;
 - s'assurer de la mise en place, avant la rencontre, d'un service d'ordre suffisant ;
 - intervenir pour assurer la sécurité des officiels avant, pendant et après la rencontre en restant à leur proximité jusqu'à leur départ ;
 - prendre, à la demande des officiels, toute décision durant la rencontre pour que celle-ci se déroule dans les meilleures conditions de régularité possibles jusqu'à sa fin normale ;
 - prendre toutes dispositions nécessaires pour les formalités de fin de rencontre dans le local approprié ou
- Ce délégué sera obligatoirement licencié au club recevant ou à un des clubs de la CTC recevante. Il ne pourra exercer aucune autre fonction et devra nécessairement être âgé de 16 ans révolus.

REGLEMENT SPORTIF REGIONAL 2020-2021



Suppression

ART 35 – JOUEUR NON ENTRE EN JEU

Un joueur inscrit sur la feuille de marque qui n'est pas entré en jeu est considéré comme n'ayant pas participé à la rencontre. L'arbitre devra vérifier avant signature de l'e-marque, que le joueur non rentré en jeu a été rayé par le logiciel, même si une faute technique ou disqualifiante, commise durant un intervalle, figure à son compte. Cette faute sera cependant inscrite au verso de la feuille de marque.

Reformulation

ART 44 – PARTICIPATION DES EQUIPES DE COOPERATIONS TERRITORIALES DE CLUBS (INTER-EQUIPE).

Modalités sportives :

- Licence :

Tout joueur licencié dans un des clubs signataires de la CTC pourra bénéficier d'une licence AST lui permettant d'évoluer avec :

· Les équipes de son club principal (où il est titulaire de la licence JC, JC1, JC2 ou T).

· Une seule inter-équipe d'un seul club d'accueil membre de la même CTC. Les équipes d'un seul autre des clubs d'accueil, membre de la même CTC (= club pour lequel il bénéficie d'une licence AST).

REGLEMENT SPORTIF REGIONAL 2020-2021



Reformulation

ART 57 - RESERVES

Ajouts

Annexe 1: Procédure de traitement des réclamations

Annexe 2: tableau de rappel des pénalités automatiques

Championnat inter-régional

Nombre de qualifiés par Ligue :

Ligue	U15 F	U18 F	U15 M	U17 M	U20 M
PAYS DE LA LOIRE	5	5	5	5	5
BRETAGNE	3	3	3	3	3
TOTAL	8	8	8	8	8



LIGUE DES PAYS DE LA LOIRE DE BASKETBALL
2, rue Paul Gauguin – 44800 SAINT HERBLAIN

Téléphone 02.51.78.85.85 / Mail : secretariatgeneral@paysdelaloirebasketball.org

Maxime LEROUX présente la création d'un nouvel article, « 55 bis », à la demande de la commission de discipline.

ART 55 BIS – CUMUL DE FAUTES TECHNIQUES ET DISQUALIFIANTES SANS RAPPORT

1. Conformément au règlement disciplinaire général de la FFBB, une pénalité financière automatique, dont le montant est fixé chaque saison par le Comité Directeur, pourra être notifiée par la Commission en charge des compétitions à l'encontre de l'association ou de la société sportive avec laquelle un joueur ou un entraîneur a un lien juridique et qui aura été sanctionné de **deux** fautes techniques ou disqualifiantes sans rapport au cours de la saison.
2. Conformément au règlement disciplinaire général de la FFBB, une pénalité financière automatique, dont le montant est fixé chaque saison par le Comité Directeur, pourra être notifiée par la Commission en charge des compétitions à l'encontre de l'association ou de la société sportive avec laquelle un joueur ou un entraîneur a un lien juridique et qui aura été sanctionné de **quatre** fautes techniques ou disqualifiantes sans rapport au cours de la saison.

Bernard MICHON, précise avoir préconisé la création de cet article suite à une demande formulée par le Comité du Maine et Loire.

Les règlements 2020/2021 sont approuvés à l'unanimité.

5 – Présentation du Budget réalisé 2019/2020

Concernant les dispositions financières, la Trésorière indique qu'un libellé au chapitre 3 a été modifié car il n'y a pas systématiquement application d'une pénalité sur une ouverture de dossier

« match perdu par pénalité » → « Compétitions (ouverture d'un dossier) »

Concernant le budget réalisé sur la saison écoulée, elle indique que le résultat sera excédentaire d'environ 100 000 €. Ce chiffre est susceptible d'évoluer car la validation des comptes annuels et du bilan par l'expert-comptable n'a pas encore eu lieu.

La crise sanitaire et l'annulation d'un nombre important d'activités ont conduit à une réduction significative des charges par rapport au Budget Prévisionnel : diminution des charges sur le fonctionnement général de la Ligue, sur les compétitions, les actions de détections, l'arrêt du CREPS pour le Pôle Féminin, les frais des intervenants sur les stages CQP, tout comme le retard du projet immobilier. Une enveloppe pour le Retour au Jeu et à la compétition a été créée.

Les produits n'ont quant à eux pas été impactés négativement par la Crise sanitaire. Ils sont même plus importants que la prévision : nombre de licenciés supérieur à celui prévu, nombre important de candidats CQP, réforme de la formation professionnelle impactant à la hausse les produits BPJEPS en lien avec l'apprentissage.



Jean Michel DUPONT précise que le vote du budget réalisé et du budget prévisionnel sera effectué le 15 juillet 2020.

Jacques PHILIPPE souhaite connaître le fond de roulement de notre Ligue. Jean Michel DUPONT lui répond que celui-ci est supérieur à 90 jours.

Jean Michel DUPONT rappelle que sur le mandat, nous avons touché 120 000 euros d'aides FFBB pour la création des emplois, et que même, sans ces aides, nous sommes en positif sur les 4 exercices.

6 – Présentation du Budget prévisionnel 2020/2021

Le budget prévisionnel a été calculé avec un nombre de licenciés à -2% (valable sur charges et produits), et avec une augmentation sur tous les salaires permanents (augmentation conventionnelle). Une réduction des coûts a été prise en compte sur le fonctionnement général et les commissions. La dégressivité de l'aide à l'emploi a également été calculée. Il n'y aura pas de retour au jeu mais des dépenses supplémentaires liées à la nouvelle mandature : séminaire des dirigeants, équipements des bénévoles. Il n'y aura pas de manifestations exceptionnelles prévues sur le prochain exercice. Pour les détectations, un budget similaire à une saison classique a été attribué sauf pour le TIC car notre Ligue est organisatrice cette saison (charges et produits). Pas de particularité pour le pôle masculin, une diminution des charges et des produits sur le pôle féminin qui accueillera 2 jeunes externes. Pour l'IRFBB intégration des Brevets Fédéraux, et prévision pour la future session BPJEPS à Angers. Compensation de ces charges avec l'intégration des produits liés aux Brevets Fédéraux et aux nouvelles recettes BPJEPS en lien avec la Réforme de la Formation Professionnelle.

Fabien MORINIERE demande si nous avons une vision sur le projet immobilier.

Jean Michel DUPONT lui indique que nous sommes en attente du résultat des élections municipales et qu'un rendez-vous sera pris rapidement avec l'équipe élue. Il rappelle que même sans la FFBB ou le Comité 44, la Ligue fera un projet.

Bernard FOURNIER estime que nos locaux actuels ne sont plus adaptés à nos missions.

Jean Michel DUPONT informe les élus du projet de recrutement, dès septembre, d'un salarié ayant pour charge la coordination des brevets fédéraux, la mise en place du BP JEPS sur Angers et l'accompagnement de la réforme des CQP.

Julien SALMON demande s'il s'agira d'un CDI. Il est répondu positivement.

Christophe ALLARDI souhaite revenir sur la création d'un BP à Angers, et précise que cette formation sera ouverte aux personnes plus jeunes, car il ne semble pas adapté de les orienter sur une formation d'un an (moins de maturité). Au moment des tests d'entrée, les personnes seront orientées sur l'une ou l'autre session suivant leur profil.

Jean Michel DUPONT signale que nous avons obtenu l'accord pour le projet ERASMUS avec notre formation BP.

Le Président remercie la Trésorière, ainsi que Pauline et Christelle pour le travail réalisé.



Fabien MORINIERE demande si la Ligue envisage des remboursements si nous ne pouvions reprendre l'activité en septembre. Jean Michel DUPONT lui répond qu'il sera vigilant et qu'il faudra étudier toutes les possibilités.

7 – Approbation du statut de l'officiel ligérien 2020-2021

Pascal BARBAUD précise que le statut a été envoyé en amont de la réunion aux élus puis il présente les nouveautés et les évolutions :

- ➔ Barèmes pour les rencontres amicales
- ➔ Indemnités régionales et départementales
- ➔ Proposition de répartition des désignations

Proposition Barème pour les rencontres amicales

Arbitres (hors EDF)		OTM	
Jeep élite	140 €	Jeep élite – Pro B – LF	45 €
Pro B	100 €	NM1	35 €
NM1 – LF	80 €	NM2 - LF2 – Esp	30 €
LF2 – Esp	60 €	Autres CF	25 €
NM2/3 – NF1/2/3	40 €		
REG	30 €		
Kms	0,36 € / km	Kms	0,36 € / km
Repas si non fourni	30 €		
Nuitée si > 200 kms	60 €	Partenariat pro star	10 €

Nicolas SORIN demande jusqu'à quel niveau s'applique la « prime de repas » de 30 euros. Pascal BARBAUD lui indique que cela ne s'applique que sur les rencontres désignées par la Ligue (HN) et que cela sera précisé.

Indemnités régionales :

Pascal BARBAUD présente un tableau comparatif des indemnités pour les arbitres entre la Ligue et les 5 départements. Une règle fédérale précise qu'une indemnité régionale ne peut être inférieure à une indemnité départementale. Un Comité ayant augmenté ses indemnités à 30 euros (en séniors) et 26 euros (en jeunes), la CRO propose de fixer l'indemnité de match en championnat régional à 37 euros (en séniors) et 30 euros (en jeunes).

La CRO souhaite que les 5 départements arrivent à 30 euros (en séniors) et 26 euros (en jeunes) pour la saison 2021-2022. Les indemnités régionales, elles, pourraient être fixées à 40 euros (en séniors) et 30 euros (en jeunes).

Désignations :



Constat : il est difficile pour la CRO de couvrir l'intégralité des rencontres RM3/RF2 et il y a aujourd'hui une couverture intégrale de la RF3 par les CDO (incohérence sur les championnats seniors régionaux). De plus la RF3 n'est pas un véritable outil de promotion et de formation pour une évolution vers la région.

Proposition CRO :

- Reprise du championnat RF3, qui ne sera pas désigné faute d'effectif suffisant ;
- Donner priorités aux jeunes régions, identifiés comme des supports de formation ;
- Cohérence sportive avec des officiels de plus en plus jeunes dans les départements.

Répartition des désignations 2020/2021 :

LIGUE	PN – R2 – R3
CDO	JR – PR – autres (surnombre effectif ou formations)

Thierry MOULLEC indique qu'il souhaiterait que les U13 restent une priorité pour l'arbitrage car ce championnat regroupe nos meilleurs jeunes.

Pascal BARBAUD lui répond que les U13 seront désignés par les CDO, comme cette année.

Un échange a lieu autour de l'arbitrage de ce championnat, ci-dessous quelques extraits :

Bernard FOURNIER suggère que dans le cahier des charges U13, une ligne soit inscrite sur le fait qu'il y ait un responsable qui gère les incivilités des entraîneurs et du public.

Pascal BARBAUD pense qu'il faut redéfinir le rôle de délégué de club pour que cette personne assure ce rôle.

Thierry MOULLEC rappelle que sur cette catégorie, un travail important a été mené avec les entraîneurs et qu'il y a désormais moins de problème.

Bernard MICHON estime pour sa part, que nous avons toujours le même débat sur les U13. Nous sommes tous d'accord sur le fait de prioriser les U13.

Le statut de l'officiel Ligérien et les évolutions présentées sont adoptés à l'unanimité.

Julien SALMON souhaite revenir sur la remarque de Pascal BARBAUD qui a dit que les jeunes joueurs ne peuvent pas arbitrer car ils jouent. Il rappelle qu'il avait proposé au début de l'olympiade de laisser la possibilité aux clubs de jouer le dimanche matin.

Jean Pierre BAILLY rappelle qu'en U20, le créneau de 11h a été ouvert et que celui-ci a été très peu utilisé.

Julien SALMON souhaite que l'horaire du dimanche matin soit « ouvert » dans le règlement, sans dérogation. Il souhaite que ce point soit abordé, car celui-ci n'a pas été traité lors de l'olympiade.



8 – Brevets Fédéraux

Pierre Laurent BALIELLO rappelle le principe de la Réforme de la Formation Initiale du Technicien.

La différence par rapport à aujourd'hui, est que la formation sera adaptée au public entraîné.

Il est présenté une synthèse sur la mise en place de ces formations, Jean Michel DUPONT précise que cette synthèse et le prix de la formation ont été évoqués en conférence des Présidents.

5. TABLEAU RECAPITULATIF

	ENTITE EN CHARGE, RESSOURCES HUMAINES	PRISE EN CHARGE FINANCIERE/ REMBOURSEMENT
INSCRIPTIONS	LIGUE, personnel administratif	
FACTURATION DE LA FORMATION	LIGUE, personnel administratif	
PREPARATION LOGISTIQUE (RESERVATION LIEU, REPAS...)	COMITE, CTF ou personnel administratif	PAIEMENT DES PRESTATAIRES PAR LE COMITE REMBOURSEMENT PAR LA LIGUE DES FRAIS
RESPONSABLE REGIONAL DES FORMATIONS	LIGUE, CTS formation de Cadres	
COORDONATEURS	LIGUE, CTF ou Auto-entrepreneur ou CDD	
RESPONSABLE PEDAGOGIQUE	COMITE, CTF	SALAIRE VERSE PAR LE COMITE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION REMBOURSEMENT PAR LA LIGUE
FORMATEURS	COMITE, CTF, CDD / CLUBS, salariés	SALAIRE VERSE PAR LE COMITE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION REMBOURSEMENT PAR LA LIGUE OU SALAIRE VERSE PAR LE CLUB CONVENTION DE MISE A DISPOSITION REMBOURSEMENT PAR LA LIGUE

LIGUE DES PAYS DE LA LOIRE DE BASKETBALL



6. SYNTHÈSE DES GRANDES ÉVOLUTIONS POUR LES COMITÉS

- LA LIGUE ET SON IRFBB ONT LA RESPONSABILITÉ DE LA FORMATION INITIALE, C'EST L'ENTITÉ DE RÉFÉRENCE
- LES FORMATIONS ANIMATEUR/INITIATEUR DISPARAISSENT AU PROFIT DES BREVETS FÉDÉRAUX « ENFANTS », « JEUNES », « ADULTES », « VxÉ »
- LES COMITÉS NE GERENT PLUS LE SUIVI DES INSCRIPTIONS
- LES COMITÉS NE FACTURENT PLUS ET NE PERÇOIENT DONC PLUS DE PRODUITS DE LA FORMATION INITIALE. UN TARIF UNIQUE DE 150€ EST APPLIQUÉ SUR L'ENSEMBLE DE LA RÉGION
- LES COMITÉS NE SUPPORTENT PLUS LA CHARGE FINANCIÈRE DE LA MISE EN ŒUVRE DES FORMATIONS (DANS LA LIMITE DES FORFAITS DÉFINIS PAR LA LIGUE)
- LES COMITÉS CHOISISSENT LES FORMATS (3 JOURS OU 6 ½ JOURNÉES) LES LIEUX, LES DATES DES BF EN FONCTION DES EFFECTIFS ET GERENT LA MISE EN PLACE DES SESSIONS SUR LEUR TERRITOIRE
- LES COMITÉS CHOISISSENT LES FORMATEURS POUR LEURS SESSIONS (RESPECT DU CAHIER DES CHARGES RÉGIONAL, EN LIEN AVEC LE COORDONATEUR ET LE RESPONSABLE RÉGIONAL) ET À TERME PILOTENT LES SALAIRES DE CLUB DE LEUR TERRITOIRE JOUANT CE RÔLE DE FORMATEUR

Pierre Laurent BALIELLO indique que tous les Comités Départementaux ne commenceront pas les BF en Septembre. Les Comités vont pouvoir mettre en place une session initiateur en septembre, mais celle-ci devra être terminée le 31 décembre. Aucune formation « animateur » ne pourra être organisée.

Les Brevets Fédéraux devront commencer en janvier dans tous les Comités Départementaux.

Jean Michel DUPONT demande des précisions sur le calendrier prévisionnel de mise en place de la formation.

Pierre Laurent BALIELLO estime que le Comité du Maine et Loire est prêt pour la mise en œuvre de ces formations dès que possible. Dans les autres Comités, les sessions débiteront à partir de Janvier.

Toutes les évaluations des sessions de cette saison n'ont pas pu être réalisées, il faut donc terminer ceci avant.

Il estime également que 300 stagiaires s'inscriront dans les brevets fédéraux cette saison.

Jean Michel DUPONT propose au Comité Directeur de fixer le tarif pour les **formations de Brevet Fédéral (frais pédagogiques et logistiques) à 150 euros.**

Ce tarif est adopté à l'unanimité.

9 – Présentation étude pour l'intégration des pôles au nouveau CREPS

Les CTS et Bernard FOURNIER, Président de la Commission Technique ont travaillé sur une note d'opportunité pour justifier le transfert des Pôles vers le nouveau CREPS.

L'obsolescence de la structure et du fonctionnement (identique depuis 20 ans), la concurrence des clubs professionnels, les difficultés rencontrées avec les établissements scolaires actuels,



la volonté de rester la structure de référence sur la formation des jeunes U14-U15 sont autant d'argument justifiant la nécessité d'intégrer une nouvelle structure.

Le projet CREPS (hébergement, restauration, structures sportives et médicales) / CENS (établissement scolaire) assurerait une unité de lieux, une scolarité sur mesure, un volume d'entraînements conséquent, une évolution des sportifs dans des infrastructures adaptées au haut niveau.

L'objectif est de positionner les Pôles Espoirs comme une structure inégalable sur notre territoire en termes de formation et d'accès vers le haut niveau.

Bernard FOURNIER précise qu'en parallèle, la détection devra faire l'objet d'une réflexion sur le prochain mandat afin que la structure Pôle soit mise à profit pour des vrais potentiels.

Jacques PHILIPPE s'interroge sur l'intégration du CENS dans la mesure ou le centre de formation du FC Nantes (représentant la majorité des élèves du CENS) va probablement se déplacer.

Antoine LIGONNIERE soutient que le CENS va s'organiser autour de plusieurs sites et maintiendra un établissement à proximité du nouveau CREPS.

L'impact financier du projet est évoqué. Un surcoût aux alentours de 65 000€ est à prévoir en lien avec l'intégration de cette nouvelle structure.

Antoine LIGONNIERE précise que ce surcoût est calculé par rapport à des coûts de fonctionnement qui sont aujourd'hui bien moindre que la moyenne nationale sur les structures Pôles Espoirs. Le fonctionnement avec un internat de collège est atypique et évidemment peu coûteux.

Thierry MOULLEC précise par ailleurs que le changement est inéluctable puisque le collège ne souhaite plus accueillir le Pôle Masculin.

Jean-Michel DUPONT rappelle par ailleurs qu'il n'existe pas d'autres internats en collège public sur le département.

Jean-Michel DUPONT souligne que l'Institut de Formation et les Pôles Espoirs sont les deux principales activités et missions de la Ligue désormais.

Bernard MICHON évoque le principe de solidarité des licenciés et l'effort collectif au service de la détection et de l'accession au haut niveau.

Le Comité Directeur, approuve, à l'unanimité, le déplacement des pôles masculins et féminins au nouveau CREPS.

10 – Informations du Directeur Technique Régional

Le séminaire ETR organisé habituellement fin juin et prévu cette année sur le thème de la RFIT est reporté au 20 et 21 août. Ceux qui ne pourront pas participer se formeront en Bretagne (29 et 30 octobre).



La présence de tous les CTF est importante, et pas uniquement les CTF sur la formation des cadres.

Les techniciens de la Ligue, en collaboration avec le CD49 ont travaillé sur des Cahiers d'Entraînement pour les séances post confinement. Le travail a été fait par les CTF Ligue en collaboration avec le CD49.

Les retours ont été plutôt positifs jusqu'à présent.

Des vidéos ont été réalisées autour de nos anciennes polistes Iliana RUPERT et Alexia CHARTEREAU mettant en avant leur passage par le Pôle et leur parcours.

Le recrutement 2020-2021 des polistes est satisfaisant dans la mesure où il n'y pas eu de refus de jeunes potentiels.

IRFBB

BP 4 : La continuité pédagogique a été assurée pendant le confinement, les évaluations ont été organisées et le jury final se réunira le 01/07/2020.

BP 5 : la promotion a démarré la formation en visioconférence et aura un premier présentiel les 3-4 juillet.

Une formation des tuteurs et une réunion des dirigeants ont été organisées en visioconférence. L'ensemble des dirigeants y a participé ce qui invite à pérenniser ce format distanciel pour cette réunion.

Le projet d'ouverture d'un BPJEPS à ANGERS a mûri, des échanges avec les différents acteurs et notamment le CREPS ont été engagés.

CQP : Toutes les évaluations « terrain » ont été repoussées, un délai supplémentaire a été accordé

Pierre Laurent BALIELLO précise que la RFIT va modifier à N+1 les CQP. Si jusqu'à présent les détenteurs de l'initiateur intégraient le CQP1, désormais des CQP différenciés seront mis en œuvre et l'accès sera conditionné à l'obtention du/des BF correspondant.

Un afflux d'inscription en P2/P3 est à prévoir du fait de l'intérêt des détenteurs du P1 actuel de valider leur CQP complet avant le passage aux nouveaux parcours.

Il souhaite remercier les clubs et comités pour la solidarité qui permettent de planifier les évaluations dans ce contexte particulier

Thierry MOULLEC remercie Pierre-Laurent pour avoir porté le dossier.

Le Bureau régional a validé le PSRE 2020-2021.

La création d'un Centre Universitaire Basket (CUB) sur Nantes est en cours. Ce sera une structure officielle reconnue par la FFBB. A terme, il est envisagé de faire cela sur Angers et le Mans également.



11 – Informations de la Directrice Territoriale

La Directrice revient sur le dispositif « Retour au jeu » de la Ligue :

Un fonds de 50 000€ a été créé : 20 000€ pour le retour à la compétition et 30 000€ pour l'aide à l'organisation des événements

Les règles suivantes pour l'attribution des fonds ont été définies :

-Action du 01/07/2020 au 30/06/2021

Dépôt du 22/06/2020 au 31/12/2020

-1 club = 1 demande (1 à 3 projets présentés)

-100 à 500€ d'aide/club, soumis à décision du Bureau

-Champ : **organisation d'évènements** (tournoi 3x3 homologué, tournoi 5x5, évènement sportif et convivial interne au club, journées de découvertes à la pratique) = champ FFBB

Exclusion : matériel, formations IRFBB, engagements 2020-2021

Process :

Etape 1 : un formulaire simple à remplir (avec un budget simplifié)

Etape 2 : étude au Bureau et décision d'attribution

Etape 3 : envoi par le club d'un bilan simple (date + nombre de participants + photos ou article de presse + budget réalisé)

Etape 4 : versement de la somme

12 – Informations des commissions

Commission des Compétitions – Jean Pierre BAILLY

Jean Pierre BAILLY informe les élus que les engagements des équipes se font désormais via FBI. Cela simplifie le travail de notre secrétaire administrative. Une assistance sera mise en place pour accompagner les clubs.

Concernant les demandes de réintégration en championnat départemental, la commission en a reçu plusieurs et précise que les éventuelles accessions en R3 se font en concertation avec les Comités Départementaux concernés.

Commission Technique – Bernard FOURNIER

Bernard FOURNIER indique que la commission a décidé de ne pas appliquer le statut du technicien sur la saison 2019-2020.

Une réunion de la commission technique régionale a eu lieu le 25 juin et les points suivants ont notamment été évoqués :



- Il va falloir réfléchir à un nouveau statut du technicien pour la saison 2021-2022 du fait de la réforme de la formation initiale du technicien.
- Le Clinic de pré-saison est annulé et sera organisé lors de demi-journées, réparties sur 3 lieux.
- Engagements en championnat jeune régional. Les Comités Départementaux souhaitent que les engagements, quel que soit le niveau, passent par les comités départementaux. **Certains jugent que des équipes ayant leur droit sportif n'ont pas le niveau et auraient souhaité échanger avec eux avant l'engagement.** Il s'agirait aussi d'une simplification pour les clubs.
Jean Pierre BAILLY rappelle que tous les Comités, ont reçu chaque semaine, un point sur les engagements en R1.
Thierry MOULLEC estime que les problèmes de niveau vont s'estomper au fil du temps.

Commission des Officiels – Pascal BARBAUD

Pascal BARBAUD fait part des informations suivantes :

- La modification de l'Equipe Régionale des Officiels a été adoptée par la FFBB
- Les listes de montées en championnat de France ont été envoyées à la CFO
- Le test physique des arbitres Fédéraux et Nationaux se déroulera le 12 et 13 septembre sur notre Ligue.
- A ce jour, il regrette que 3 Comités Départementaux n'aient pas transmis leur liste de candidat à l'Examen d'Arbitre Régional.

Commission Médicale – Dr Christophe GUYON

1- Pôles

La commission médicale propose d'intégrer une nouvelle podologue et ostéopathe :

- La podologue Mme PERRUCHAS Magali propose ses services et pourrait dès l'année prochaine s'occuper d'un des pôles. Le suivi de l'autre pôle serait toujours effectué par Philippe Saillant.
- Mr Pierre CLAVE, ostéopathe propose ses services auprès des jeunes polistes. Nous allons prendre contact et discuter des modalités d'intervention : Deux interventions au cours de l'année à titre préventif et possibilité de traiter des polistes après autorisation parentale.

2- Médecins Agréés

Sandrine BRUNETEAU a envoyé comme tous les ans une demande à chaque médecin pour confirmer la poursuite de leur activité de médecins agréés.

Nous notons déjà quelques départs dont celui du Dr Cossard, médecin départemental du Comité de Vendée qui prend sa retraite et quelques nouveaux en particulier sur le plateau technique d'ANGERS.

3- Surclassements :

Pas de changement notable



4- Certificat de non-contre-indication au basket.

La pandémie sanitaire du COVID 19 a poussé la Commission Médicale Fédérale et le Bureau de la FFBB à rendre obligatoire, à titre exceptionnel, le Certificat Médical.

De nombreuses réactions de clubs, de licenciés et de médecins car ils n'adhèrent pas à cette nouvelle obligation.

Ce nouveau certificat sera valable pour les 3 prochaines années sportives.

Le décret ministériel n°2016-1157 du 24 août 2016 n'est qu'une recommandation et la fédération peut prendre toute disposition autre si elle estime qu'il est dans l'intérêt de ces licenciés.

La COMED s'est réunie de nombreuses fois avec les commissions médicales des autres sports collectifs et elle a pris la décision de soumettre les licenciés à cette obligation.

Les médecins qui n'adhèrent pas à cette décision peuvent contacter la FFBB ou la Ligue, le Docteur GUYON a pris contact avec le conseil départemental de l'ordre de Loire Atlantique qui confirme que la fédération est dans son plein droit.

Cette décision a été prise par quelques fédérations pour protéger les licenciés du fait du risque de myocardite et de trouble du rythme en particulier à l'effort. Il a été noté aussi une augmentation des morts subites pendant la période de confinement même sans activité sportive intensive qui peut nécessiter des examens complémentaires.

Le questionnaire COVID est un instrument de travail pour le médecin et ne doit pas être associé au certificat. L'interrogatoire est une période importante avant l'examen clinique pour dépister les sportifs à risques.



5- Arbitres

La Ligue appliquera les directives fédérales de façon scrupuleuse, selon le tableau ci-dessous :

PROCEDURE MEDICALE A SUIVRE POUR LES ARBITRES 2020/2021				
mise à jour 18/06/20	ARBITRE CLUB TRAITE PAR LE COMITE	ARBITRE DEPARTEMENTAL TRAITE PAR LE COMITE	ARBITRE REGIONAL TRAITE PAR LA LIGUE	ARBITRE CHPT France TRAITE PAR LA LIGUE
	Qui fait l'examen	Qui fait l'examen	Qui fait l'examen	Qui fait l'examen
avant 35 ans	Médecin traitant	Médecin agréé FFBB ou plateau médecine du sport ou cardiologue OBLIGATOIRE	Médecin agréé FFBB ou plateau médecine du sport ou cardiologue OBLIGATOIRE	Médecin agréé FFBB ou plateau médecine du sport ou cardiologue OBLIGATOIRE
	Pièces à fournir obligatoirement Pour le joueur : Certificat médical annuel de non contre indication à la pratique de l'arbitrage.	Pièces à fournir obligatoirement ECG de repos tous les ans page 5 du dossier médical (FFBB)	Pièces à fournir obligatoirement ECG de repos tous les ans Auto questionnaire tous les ans Examen médical tous les ans	Pièces à fournir obligatoirement ECG de repos tous les ans Auto questionnaire tous les ans Examen médical tous les ans
	Pour le non joueur : ECG de repos tous les ans Adresser la page 5 du dossier médical (FFBB)		A retourner au Médecin Régional à Ligue Régionale	Epreuve d'Effort peut être recommandé par le médecin en fonction des facteurs et risque et de l'examen
	Qui fait l'examen	Qui fait l'examen	Qui fait l'examen	Qui fait l'examen
après 35 ans	Médecin agréé FFBB ou plateau médecine du sport ou cardiologue OBLIGATOIRE	Médecin agréé FFBB ou plateau médecine du sport ou cardiologue OBLIGATOIRE	Médecin agréé FFBB ou plateau médecine du sport ou cardiologue OBLIGATOIRE	Médecin agréé FFBB ou plateau médecine du sport ou cardiologue OBLIGATOIRE
	Pièces à fournir obligatoirement ECG de repos tous les ans envoi de la page 5 du dossier signée par un médecin agréé FFBB Suivre recommandations médicales de la Société Française de Cardiologie	Pièces à fournir obligatoirement ECG de repos tous les ans envoi de la page 5 du dossier signée par un médecin agréé FFBB	Pièces à fournir obligatoirement ECG de repos tous les ans Auto questionnaire tous les ans Examen médical tous les ans	Pièces à fournir obligatoirement ECG de repos tous les ans Auto questionnaire tous les ans Examen médical tous les ans
			A retourner au Médecin Régional à Ligue Régionale	Possibilité de faire une Epreuve d'Effort si le médecin agréé le juge nécessaire
	Qui fait l'examen	Qui fait l'examen	Qui fait l'examen	Qui fait l'examen
	A retourner Comité Départemental		A retourner au Médecin Régional à Ligue Régionale	
Recommandation	pour les + de 35 ans Epreuve d'Effort tous les 3 ans si moins ou égal à 2 facteurs de risque Epreuve d'Effort plus rapprochée en fonction des facteurs de risque et de l'examen			
facteurs de risque : HTA (hyper tension artérielle) - Diabète - Tabac - Obésité - Hyperlipidémie (Cholestérol) - Antécédents Familiaux d'événements cardio-vasculaire précoce (50 ans chez l'homme et 60 ans chez la femme)				

13 – Bilan de la mandature

Jean Michel DUPONT a demandé à chaque personne présente de faire un bilan personnel du mandat.

En l'absence de questions diverses, la séance est close à 13h00.

*Le Président de la Ligue,
Jean-Michel DUPONT*

*Le Secrétaire Général,
Maxime LEROUX*

